



## Supplément au certificat Europass<sup>(\*)</sup>



### 1. Intitulé du certificat

**ACCUEILLIR, ASSURER LA FORMATION ET L'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE D'UN TUTORÉ" constituant le métier de Tuteur en entreprises**

<sup>(1)</sup> dans la langue d'origine

### 2. Traduction de l'intitulé du certificat

**Tutor in bedrijve  
Tutor in Unternehmen  
Tutor in companies**

<sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

### 3. Eléments de compétences acquis

**Un tuteur est un travailleur** que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de certaines<sup>1</sup> personnes en milieu professionnel

### 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Accueillir le tutoré

Accompagner le tutoré

Assurer la formation du tutoré

Assurer l'évaluation et le suivi de l'apprentissage du tutoré

<sup>(1)</sup> Rubrique facultative

#### <sup>(\*)</sup>Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

<sup>1</sup> ) L'acception de cet adjectif se fait en lien avec l'opérateur. Un tuteur ne peut accompagner tout le monde, il ne le fait que pour « certaines ». Il n'y a donc aucune connotation d'exclusion contenue dans « certaines »

| 5. Base officielle du certificat  |   |
|---|---|
| <b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b><br>Consortium de validation des compétences, service public<br>Rue de Stalle 67<br>1180 Bruxelles<br>Belgique<br>Tel : 00.32.2.371.74.40<br><a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a>  | <b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</b><br>Les gouvernements de la Région wallonne, la communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale |
| <b>Niveau (national ou international) du certificat</b><br>Niveau 3 du CFC et du CEC (EQF)  | <b>Système de notation / conditions d'octroi</b><br>Évaluation binaire : <b>OK/NOK</b>  |
| <b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b><br>§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences. | <b>Accords internationaux</b><br>Néant  |
| <b>Base légale</b><br>Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)   |   |

| 6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus   |  |  |
|--|--|--|
| Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)   | Part du volume total de l'enseignement / formation (%) | Durée (heures/semaines/mois/années)    |
| École/centre de formation  |  |  |
| Apprentissage en contexte professionnel  | 100 %  | Durée de l'épreuve de validation : 2 h |
| Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)  |  |  |
| <b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</b>   |  |  |
| <b>Niveau d'entrée requis</b>  |  |  |
| <b>Information complémentaire</b>  |  |  |
| <a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a><br><a href="http://www.europass.cedefop.europa.eu">www.europass.cedefop.europa.eu</a> |  |  |